

**ACTUALITÉS**

○ **COMMENT LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT ?**

Jeudi 17 mai a eu lieu au KLUBE, le débat autour de **la problématique des violences sexuelles dans le sport**, organisé en collaboration avec la Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale. Le CDOS de Côte-d'Or souhaite remercier **Isabelle GALMICHE**, déléguée départementale aux droits des femmes, **Aurélien ROQUES**, avocat au barreau de Dijon, **Philippe PAULIN**, médecin du CROS BFC et Emmanuelle OUDOT, conseillère d'animation sportive à la DDDCS 21, pour leurs interventions. [En savoir plus](#)

[Consultez le compte-rendu](#)

En lien direct avec cet évènement, le ministère des sports a publié en mai 2018 le « PETIT GUIDE JURIDIQUE – Mieux appréhender les conséquences juridiques des phénomènes d'incivilité, de violences et de discriminations dans le sport ».

[Consultez le guide juridique](#)



○ **CNDS 2018 – ENVELOPPE COMPLÉMENTAIRE**



**CNDS**  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DU SPORT

Laura FLESSEL, ministre des Sports, a annoncé **qu'une part complémentaire aux crédits territoriaux CNDS 2018** sera confiée aux Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Les orientations de cette enveloppe **renforceront 3 des 4 objectifs prioritaires** :

- **La correction et la réduction des inégalités** d'accès à la pratique sportive ;
- La promotion du « Sport santé » ;
- **La lutte contre les discriminations**, les violences et le harcèlement dans le sport.

Cette aide bénéficiera uniquement **aux associations sportives les plus fragiles et en difficulté**. Les directives régionales et départementales n'étant pas encore connues, celles-ci seront communiquées ultérieurement. [Consultez le communiqué de presse](#)

○ **RGPD (RÈGLEMENT GÉNÉRAL RELATIF À LA PROTECTION DES DONNÉES)**

Le **Règlement Général** relatif à la **Protection des Données personnelles (RGPD)** est entré en application au sein de l'Union Européenne le **25 mai 2018**. Ce règlement **visé à protéger vos données personnelles** et celles de vos adhérents mais également **d'encadrer les règles relatives à la protection des données personnelles**.

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) délivre **6 bons réflexes** pour appliquer le **RGPD** et prendre **les mesures nécessaires pour garantir une utilisation des données personnelles collectées transparente et respectueuse** de la vie privée des personnes concernées, comme notamment ne collectez que les données vraiment nécessaires. [Plus d'informations](#)



Vous recevez actuellement **La lettre d'information du CRIB.**, sachez qu'à tout moment vous avez la possibilité de vous désabonner afin de plus recevoir nos Newsletters, soit en cliquant sur « se désabonner » en bas de page ou en faisant la demande à l'adresse suivante : [crib.cotedor@franceolympique.com](mailto:crib.cotedor@franceolympique.com)

Sans désinscription de votre part, nous conserverons vos données avec toutes les garanties de confidentialité et continuerons à vous transmettre des informations dans le cadre de **La lettre d'information du CRIB.**

○ **OMS – RECOMMANDATIONS SPORT-SANTÉ**



L'**OMS** (Organisation **M**ondiale de la **S**anté) vous propose un document de recommandations en matière d'activité physique pour la santé.

L'objectif est de fournir aux responsables politiques des indications et des recommandations sur la thématique Sport-Santé. [Téléchargez le guide](#)

## FINANCEMENTS

○ **CONSEIL RÉGIONAL BFC – SOUTIEN AUX STRUCTURES SPORTIVES - APPEL À PROJETS**

Dans le cadre de son appel à projets – Soutien aux structures sportives, le **Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté** a pour objectif de :

- Soutenir le développement du haut-niveau ;
- Proposer une offre de pratiques sportives large, variée et équilibrée sur le territoire ;
- **Soutenir les associations répondant aux priorités énoncées par la région dans le cadre de sa politique sportive ;**



Ce dernier niveau d'intervention concerne **les associations sportives locales** répondant à un appel à projet annuel mis en place par la Région Bourgogne-Franche-Comté, conformément **au cahier des charges**. De plus, le niveau de participation ne pourra **excéder 50% du coût global** de l'action et sera **plafonnée à 5 000 €**. [En savoir plus](#)

○ **CNDS 2018 – APPELS À PROJETS « HÉRITAGE & SOCIÉTÉ »**

Dans le cadre du plan « **Héritage et Société** », le CNDS lance **3 appels à projets en 2018** :



- Sport et Handicap - **9/09/2018 - 18h00**
- Diversité de la pratique - **14/09/2018 - 12h00**
- Accélérateur de l'innovation sociale - **14/09/2018 - 12h00**

Les dossiers seront à retourner par voie électronique directement au CNDS. [En savoir plus](#)

## REGLEMENTATION

### ○ ASSIETTES FORFAITAIRES

Une **ordonnance relative à la simplification et à l'harmonisation des définitions des assiettes des cotisations et contributions de sécurité sociale** a été présentée lors du Conseil des ministres du 12 juin 2018. Elle vise à simplifier la législation applicable en matière de définition de l'assiette des cotisations et contributions sociales.

Elle rassemble en un ensemble cohérent au sein **du code de la sécurité sociale**, l'ensemble des dispositions **définissant l'assiette des revenus** soumis à cotisations sociales, à la **CSG (Contribution Sociale Généralisée)** et à la **CRDS (Contribution à la Réduction de la Dette Sociale)**.



Les mesures prévues par ce texte entreront en vigueur le **1<sup>er</sup> septembre 2018**. [Plus d'informations](#)

### ○ SPORTS POTENTIELLEMENT DANGEREUX



Le 16 mai 2018, la cour de cassation a jugé que **la pratique d'un sport potentiellement dangereux** nécessite **un niveau de sécurité renforcé de la part du moniteur**. Celui-ci est tenu à **une obligation de sécurité renforcée**, afin de **limiter les risques**. [En savoir plus](#)

## FORMATIONS

### ○ FORMATION COMPTABILITE AVEC LE LOGICIEL CASICO



Le CDOS de Côte-d'Or organise une formation comptabilité **avec le logiciel CASICO** le **vendredi 12 octobre 2018** de 19h à 22h30 à DIJON. [Consultez les modalités](#)

### ○ FORMATION SECOURISME

Le CDOS 21 propose **aux licenciés sportifs du département** des stages pour l'obtention du diplôme **Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1)**. [Consultez les modalités et les dates des prochaines sessions](#)



**PROTECTION CIVILE**  
AIDER • SECOURIR • FORMER

○ **FORMATION MALADIES CHRONIQUES**



Le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Bourgogne-Franche-Comté reconduit à l'automne 2018 la formation « **sport et maladies chroniques** » au profit **des éducateurs sportifs** (titulaires d'une carte professionnelle) œuvrant dans les clubs, les associations et les collectivités territoriales.

Cette formation de 43 heures se déroulera **les 15, 16, 17, 18 octobre et 15, 16 novembre 2018**.

Date limite des inscriptions : **5 octobre 2018**. [Plus d'informations](#)

○ **DIPLÔME UNIVERSITAIRE – ESAPS (EDUCATEUR SPORTIF ET ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR LA SANTÉ)**

L'UFR STAPS DIJON-LE CREUSOT propose une formation professionnalisante dont l'objectif est de former des professionnels qualifiés pour mettre en œuvre auprès de public dit fragile (porteur de maladies chroniques non-transmissibles, avançant en âge ou en situation de handicap) des activités physiques et/ou sportives adaptées et apportant un bénéfice pour leur santé. [Téléchargez la plaquette](#)

Date limite d'envoi des dossiers de candidature : **29 Septembre 2018 (2<sup>ème</sup> session)**. [En savoir plus](#)



Pour tous renseignements complémentaires, contactez Mario JOBARD,  
[crib.cotedor@franceolympique.com](mailto:crib.cotedor@franceolympique.com) ou 09.63.06.66.36  
Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles  
CDOS de Côte-d'Or, CREPS Bourgogne-Dijon,  
19 rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON - <http://cdos21.org/>



[Se désabonner](#) - [Modifier votre souscription](#)